

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 mars 2018

CP2018_03_6
id. 3770

L'an deux mille dix huit, le vingt mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :

M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**S.A. PROMOLOGIS -
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS
SITUÉS 80 RUE DE LA PAIX - COMMUNE DE LABASTIDE-SAINT-
PIERRE**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur administratif et financier de Promologis. Elle concerne l'opération de construction de 20 logements situés 80 rue de la Paix à Labastide-Saint-Pierre.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 732 160 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS de 40 ans	1 119 350,00 €
* Prêt PLAI de 40 ans	402 247,00 €
* Prêt PLUS de 50 ans	428 838,00 €
* Prêt PLAI de 50 ans	183 779,00 €
* Prêt 1 % relance	105 000,00 €
* Subvention CD 82	51 000,00 €
* Fonds Propres (compris intérêts de préfinancement)	441 946,00 €
Total	2 732 160,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 2 134 214 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 67676.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 493 949,80 €, soit 70 % d'un montant global de 2 134 214 €, la commune de Labastide-Saint-Pierre se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 29 septembre 2017.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur deux logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération de construction de 20 logements situés 80 rue de la paix à Labastide-Saint-Pierre, la garantie du Département à hauteur de 1 493 949,80 €, soit 70 % de l'emprunt souscrit ;
- Précise que la commune de Labastide-Saint-Pierre se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 29 septembre 2017 ;
- Précise également qu'en application de la délibération du conseil départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera un droit de réservation portant sur deux logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention ainsi que le contrat de prêt correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC